

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTUALIZZAZIONI DI U CATALOGU DI I TARIFFI DI I**  
**PRISTAZIONI DI I LABURATORII D'ANALISI DI**  
**CISMONTE È PUMONTI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA**  
**PÀ U 2022**

**ACTUALISATION DU CATALOGUE DES TARIFS DES**  
**PRESTATIONS DES LABORATOIRES D'ANALYSES DU**  
**CISMONTE ET PUMONTE DE LA COLLECTIVITÉ DE**  
**CORSE POUR 2022**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Comme chaque année, il vous est proposé d'actualiser les tarifs appliqués par les laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse.

Ces tarifs, proposés pour les différents domaines d'activités des Laboratoires au travers du catalogue annexé, nécessitent des ajustements.

L'actualisation proposée tient compte de l'augmentation des coûts analytiques, de la revalorisation du coût des réactifs et consommables indispensables à la réalisation des analyses, des charges salariales et de structure, mais également des tarifs pratiqués par les laboratoires publics.

Les laboratoires ont un périmètre d'activité très large qui va de la santé animale à l'environnement, en passant par l'hygiène et la chimie agroalimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation, de baignades et des eaux chaudes sanitaires.

Ils sont un outil d'expertise performant, à la pointe du progrès, qui répond aux exigences du monde agricole et industriel, notamment en matière de prévention sanitaire.

Les laboratoires s'engagent sur des prestations étendues : analyses, transmissions d'information.

Les laboratoires interviennent toujours, directement ou indirectement, pour le compte des services de l'Etat que sont :

- les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour des analyses en santé animale, prophylaxie principalement, et pour l'hygiène alimentaire,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le contrôle des eaux propres, usées, etc.,
- la Direction Départementale des Territoires et de La Mer (DDTM) et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour des contrôles environnementaux.

Ils interviennent aussi pour d'autres organismes publics comme le SATESE (intégré à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse).

Les laboratoires interviennent aussi pour la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), et des laboratoires nationaux de référence. Leur action sur le terrain s'adresse également aux organismes de restauration collective et privée.

Les Chambres d'Agriculture, la Grande Distribution, les Groupements de Défense

Sanitaire, Collectivités et établissements publics, Crèches, Collèges, établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, établissements pénitentiaires et les Industries Agro-alimentaires font partie de leurs interlocuteurs réguliers, comme les éleveurs, les instituts, les artisans des métiers de bouche ou encore les médecins vétérinaires et généralistes et les particuliers.

Pour l'année 2022, il convient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'adopter la grille tarifaire qui concerne la majorité des analyses effectuées par les laboratoires.

De nouvelles prestations apparaissent également au catalogue, à savoir :

- pour le secteur Hygiène alimentaire : nous retrouvons des analyses supplémentaires, qui consistent à rechercher et dénombremments de campylobacter spp.

Dans le cas de nouvelles analyses ou prestations, les laboratoires fixeront un prix en cours d'année à partir d'une analyse ou d'une prestation comparable.

Toutefois, il est néanmoins indispensable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'adopter le catalogue des tarifs des laboratoires Cismonte et Pumonte.

Les modalités exposées n'induisent aucune incidence financière en dépenses.

Les recettes générées par ces tarifs seront imputées sur le chapitre 936 des budgets annexes des laboratoires.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le catalogue des tarifs des prestations des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.